

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 727

Artikel: Confiture de culture

Autor: Stauffer, Gil

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Confiture de culture

Je n'aurais pas imaginé que la présence d'un spectateur au bord d'une table de billard pouvait modifier le champ gravitationnel — donc la trajectoire des boules si le nombre des chocs est de l'ordre de la dizaine... (p. 86).

Mais je n'ai pas compris ce qu'est vraiment le chat d'Arnold, ni le fer à cheval de Smale.

Bonne présentation de l'univers képlerien, néanmoins, dans «Le Calcul, l'Imprévu — Les figures du temps de Kepler à Thom», de Ivar Ekeland (Ed. Seuil, janvier 1984).

Conclusion: si j'étais moins niobet, je pourrais apprécier mieux les choses intelligentes qu'il semble y avoir dans ce petit livre.

J'ai pu suivre, en revanche, sans me fusiller les neurones, «Les confessions d'un chimiste ordi-

naire» de Jean Jacques (pseudonyme) (Ed. Seuil, 1981). Ce chimiste-là est plein d'esprit, d'humour et de formules bien expliquées. Un très charmant garçon. Remarquable.

Comme j'avais bien apprécié «Le petit savant illustré» de Pierre Thuillier (Ed. Seuil), j'ai emprunté «Les savoirs ventriloques — Ou comment la culture parle à travers la science» (Seuil, 1983) du même auteur.

Très bien, ce garçon. Perspicace.

L'ennui, avec Hans Christoph Buch et son «Voyage au creux du désordre — Journal d'un antinucléaire» (Hachette, Bibliothèque allemande, 1980), c'est qu'il faut attendre la page 46 pour qu'il couche, à peu près, avec sa copine Rebecca.

Un garçon plein de talent, néanmoins, ce H.C. Buch.

Bien. Et n'oubliez pas votre cure dépurative à la salsepareille. C'est de nouveau le printemps.

Vivement l'hiver prochain: mes skis sont déjà fartés.

G. S.

(pénale), censée être la même pour tous les Confédérés¹.

Les lacunes les plus criantes? Dans le canton le plus peuplé, celui de Zurich, toujours pas de données disponibles (on n'a pas prévu la déclaration des interruptions de grossesse autorisées par les différents experts!) — pour avoir une idée des ordres de grandeur, on en est réduit à téléphoner au plus grand nombre possible de médecins zurichoises... Seuls neuf cantons tiennent à jour des pointages précis concernant les étrangères non domiciliées en Suisse: Berne, Vaud, Genève, Neuchâtel, Argovie, Grisons, Bâle, Soleure et Lucerne... C'est seulement à Bâle-Ville que l'on connaît de longue date le nombre des demandes parallèlement à celui des autorisations d'interruptions de grossesse (les cantons de Vaud, de Neuchâtel et des Grisons se sont mis plus récemment à cette statistique de première importance)... Les procédés contraceptifs déclarés par les intéressées? On ne les connaît guère que pour deux trimestres 1982 dans le canton de Berne et pour le premier semestre 1980 dans le canton de Soleure... A cela s'ajoutent des divergences dans les recensements statistiques cantonaux existants, l'impossibilité de distinguer les cas des Suisses et des étrangères domiciliées, l'ignorance quasi totale dans laquelle nous demeurons concernant les interruptions de grossesse sollicitées par des Suisses à l'étranger: on comprendra que seules des tendances (et non pas des totaux²) peuvent être valablement prises en compte.

que toujours des données chiffrées les plus élémentaires sur les interruptions de grossesse (autorisées!). Une situation qui n'est pas sans rappeler celle du service civil: là, on ne savait pas au juste combien d'objecteurs finissaient en prison chaque année; ici, on ignore combien de femmes demandent et reçoivent en Suisse l'autorisation d'avorter.

Certes, au fil des ans, les statistiques se complètent et certains spécialistes se font un point d'honneur de publier au moins toutes les informations disponibles, fût-ce au prix d'enquêtes délicates et incomplètes à travers les cantons. On y gagne une vue d'ensemble de plus en plus fiable, mais sans plus. Dans ce désert statistique, les préjugés, bien entendu, fleurissent au gré des professions de foi, compromettant à l'avance toute discussion sereine. Et on imagine bien que les autorités fédérales, dans cette situation, même si elles le voulaient, ne pourraient garantir une application égale d'une loi

SOCIÉTÉ

Avortements: des passions et quelques chiffres

Encore une page tournée dans le feuilleton constitutionnel déjà long de l'interruption de grossesse: après le Conseil des Etats, la commission du National chargée d'examiner l'initiative «Pour le droit à la vie», l'a rejetée, de même que le contre-projet du Conseil fédéral («Chacun a droit à la vie, à l'intégrité du corps et de l'esprit, à la liberté de mouvement et à la sûreté personnelle», disposition rescapée du projet de nouvelle Constitution fédérale). Prochaine échéance: en juin, décision du Conseil national.

Depuis une quinzaine d'années que la question divise profondément la population, provoque des consultations populaires précédées de campagnes passionnelles, le plus stupéfiant est que l'on man-

LE PELOTON DES «LIBÉRAUX»

Dans «Médecine et Hygiène» (42/1984), cinq spécialistes romands³ mettent justement à jour leurs observations pour la période 1979-1981, suite à des publications antérieures dressant le bilan — autant que faire se peut — de trente années d'interruptions de grossesse dans notre pays (cf. DP 638, 20 mai 1982, «Avortement: les trois Suisses»).

Dans la perspective de l'application fédéraliste de